

# DROIT À L'AVORTEMENT : UN COMBAT SANS FIN

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 25 SEPTEMBRE 2020

Au cours des dernières décennies, les femmes ont conquis de nouveaux droits dans différents secteurs, mettant ainsi à mal des siècles de domination patriarcale. Mais, partout dans le monde, le chemin parcouru reste d'une grande fragilité et des retours en arrière sont toujours possibles, parce que tout ce qui touche à l'émancipation des femmes bouleverse un ordre établi par les hommes et pour les hommes. Bien que condition première de cette égalité, le droit de vivre sa sexualité sans procréer, d'être enceinte ou pas, de mener à terme sa grossesse ou non, est aujourd'hui encore loin d'être reconnu comme un droit fondamental pour toutes les femmes. Ainsi, 36% des femmes vivent dans un pays où l'avortement est interdit et, à l'échelle planétaire, une femme meurt toutes les neuf minutes à la suite d'un avortement clandestin. En Argentine, par exemple, la loi autorisant l'avortement n'est toujours pas votée, tandis qu'au Brésil le gouvernement en place ne cesse d'en durcir les conditions d'accès. L'Europe n'échappe pas aux tentatives de régressions : en témoigne ce qui se passe en Pologne ou en Slovaquie. Quant à Malte, l'avortement y reste criminalisé, sans exception.

En France, la législation sur l'avortement date de 1975 et doit beaucoup à la voix de Gisèle Halimi, récemment décédée et dont il faut encore saluer la mémoire et le courage. Depuis cette date, des avancées dans la prise en charge de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ont été enregistrées mais leur mise en place reste insuffisante. En quinze ans, cent trente centres d'IVG ont été fermés et de telles mesures accentuent les difficultés d'accès à l'avortement, notamment pour les femmes les plus précaires, avec aussi de grandes inégalités territoriales. De même, l'information sur les possibilités offertes par la loi, l'éducation à la sexualité et à la contraception ne sont pas à la hauteur des enjeux pour un gouvernement qui a dit vouloir faire des droits des femmes « une grande cause nationale ».

A l'occasion du 28 septembre, Journée mondiale pour le droit à l'avortement, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) tient à rappeler sa détermination à faire de ce droit un droit sécurisé, gratuit et universel. Elle appelle toutes celles et tous ceux qui partagent ce combat à participer aux initiatives qui auront lieu à cette occasion.

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898

